

# Avis de Jean-François EGRON sur le projet de transport par câble.

---

La mobilité est un enjeu majeur pour le territoire métropolitain, pour la Rive Droite et pour Cenon. C'est la raison pour laquelle le projet de transport par câble est un projet de territoire d'envergure qui répond à ce défi. En permettant de relier les deux rives en moins de dix minutes, il offre de nombreuses perspectives et une nouvelle image pour les côteaux de la rive droite.

Ce nouveau mode de déplacement rend possible un développement efficace de l'accès aux équipements culturels et sportifs de la ville, tout en procurant une solution d'intermodalité qui participe à la qualification de notre ville comme pôle d'intérêt économique, social et touristique.

Par ailleurs, la présence d'infrastructures souvent saturées (Ligne A du tramway, lignes de bus, Gare) et les modes de déplacements complémentaires (pistes cyclables, voie verte, free-floating etc.) rendent aujourd'hui nécessaires le développement d'un nouveau mode de déplacement alternatif, rapide et écologique qui puisse donner accès aux nombreux équipements publics ou d'intérêt général présents sur notre territoire (le Rocher de Palmer, 9 écoles maternelles publiques, 8 écoles élémentaires publiques, 2 Collèges, le Lycée, la Ludo-Médiathèque, le Complexe footballistique du Loret, le futur complexe aquatique et le futur cinéma Utopia...).

Ce projet de territoire résulte de plusieurs études de faisabilité réalisées depuis 2019 et propose neuf tracés entre le quartier de Bordeaux maritime (Rive gauche) et les côteaux de Garonne à Lormont et Cenon pour une longueur de 1,8 à 2,7 km selon les variantes desservant 2 à 4 stations pour un temps de parcours allant de 7 à 9 minutes.

Les estimations du trafic qui soulignent une fréquentation allant jusqu'à 18 000 voyageurs par jour (supérieure au trafic de la ville de Brest de 2500 voyageurs/ jour) confirment l'utilité de cette solution

alternative au déplacement du quotidien de la population allégeant le trafic sur la ligne A du tramway et répondant aux besoins d'accès du territoire.

C'est pourquoi, je souhaite en tant que Maire de Cenon, donner mon avis motivé sur les choix offerts par cette concertation et propose d'acter sans réserve deux choix forts : le départ depuis le Rocher de Palmer et une station voyageur à Lissandre Sud.

Le départ depuis le Rocher de Palmer est une évidence. Ecrin culturel pour la Rive Droite et la Métropole, cette salle rayonne à un niveau régional. Chaque année, pas moins de 200 000 visiteurs se rendent dans une des trois salles du Rocher de Palmer pour suivre la programmation musicale et artistique de Musique de nuit ou pour se rendre aux salons et conférences organisés par les différents opérateurs. Le Rocher et le parc de Palmer sont également plébiscités par le Conseil départemental de la Gironde et le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine pour l'organisation des festivals des collégiens et des lycéens, apprentis. Bordeaux Métropole réserve aussi cet espace pour ses événements comme la quinzaine de l'égalité et les juniors du développement durable.

Dans le parc, le château Palmer, à proximité du Rocher, est l'objet du futur cinéma d'art et d'essai UTOPIA. L'étude de marché démontre que cet équipement d'une capacité de 300 places, attirera dès la première année pas moins de 85 000 visiteurs et atteindra une moyenne par année de 110 000 personnes par an.

Toujours dans le parc Palmer, le théâtre de verdure sera aménagé pour accueillir des concerts et spectacles. La jauge portera une capacité de 6000 personnes (pour atteindre 10 000 personnes) par spectacle, dont la programmation sera assurée par Musique de nuit. L'idée sera de porter 10 dates clés à capacité maximale chaque année avec des artistes à portée nationale pour la population cenonnaise et métropolitaine.

Enfin, le quartier Palmer compte près de 1800 logements (plus de 1000 pour le quartier prioritaire, 120 pour la résidence autonomie, 370 pour la copropriété, plus de 200 pour la résidence du parc) pour

une population de près de 7000 personnes qui se déplace beaucoup par les transports en commun (Ligne A-Corol 32-Ligne 27) pour rejoindre Bordeaux ou les autres villes de la Rive Droite. Dans une large mesure, près de 8000 habitants pourraient au quotidien être susceptibles d'emprunter ce moyen de franchissement du fleuve pour être rapidement à Bordeaux via la ligne B.

Le projet de la Food Factory vient aussi abonder la fréquentation du téléphérique. Avec une station à Cenon Palmer, le site de la Vieille Cure est à seulement 1 kilomètre (10 minutes à pied) et à seulement 6 minutes en bus avec le Corol 32. Ce projet structurant sur le plan culturel, de la transition alimentaire aura une portée certaine sur l'ensemble de la Métropole bordelaise.

La connexion avec la buttinière se fera via une passerelle nécessaire pour enjamber la côte des 4 pavillons et relier également les différents parcs des côteaux.

Concernant la station voyageurs à Lissandre, cette dernière est indispensable :

La partie basse de Cenon et Lormont, de même que le développement de la plaine Garonne (Bastide/Niel) rend nécessaire cette station relais à Lissandre Sud et plus particulièrement pour le tissu économique cenonnais, lormontais et bordelais. Plusieurs milliers d'habitants seront concernés par la proximité de cette station relais, de même que les habitants de la presqu'île pour y trouver un nouveau franchissement de la Garonne et un parking relais sans avoir à engorger la circulation routière en complétant l'offre existante avec la gare multimodale de Cenon, la ligne 31 Bassens-Campus et le projet de bus rapide gare boulevards.

Je suis donc favorable aux tracés V2, V3, R2, R3 du document de concertation et je renouvèle mon soutien au projet de transport par câble, véritable projet de territoire pour Bordeaux, Cenon et Lormont, offrant une perspective nouvelle pour la fluidité des usagers du quotidien dans le franchissement de la Garonne.

Pour conclure mon propos, ce mode de transport sera une réponse efficace de plus apportée par le schéma des mobilités métropolitain.